

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 02 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION : 26 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, et le deux mars, à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Christian RULLIAT - Fanny
CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

D/2026-016

Objet de la délibération : Acceptation du don de la fondation de la Sauvegarde de l'Art Français, dans le cadre de la restauration de la chapelle de Châteaueux

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français, en date du 26 janvier 2026, suite à la décision du conseil de l'instance.

La Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français fait don à la commune, de la somme de 8 000 euros, en vue de participer au financement des travaux de restauration de la Chapelle de Châteaueux.

Madame la Maire remercie la Fondation pour son engagement en faveur de la chapelle. Elle rappelle que l'édifice est inscrit aux Monuments historiques depuis 1979.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par La Fondation de La Sauvegarde de l'Art Français,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en la somme de 8 000 € (huit mille euros).

CONSIDÉRANT que ce don contribuera au financement de la restauration de la Chapelle de Châteaueux,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

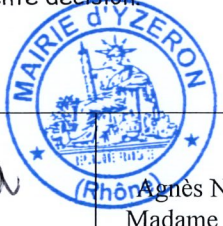
DECIDE d'accepter le don de 8 000 € offert par la Fondation de La Sauvegarde de l'Art Français,

EXPRIME sa profonde gratitude à la Fondation de La Sauvegarde de l'Art Français,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Fabrice FOURDIN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Publication ou notification du :

Publication site internet le :

Affichage liste des délibérations le :

05 MARS 2026

05 MARS 2026

05 MARS 2026

05 MARS 2026